

Appel à candidatures d'experts pour la constitution ou d'un groupe de travail (GT)

GT : « TBE »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ Contexte

Le virus de l'encéphalite à tiques (*Tick-borne encephalitis virus* - TBEV) est présent dans une vaste région allant du nord de l'Asie à l'Europe de l'ouest. Il y circule entre ses réservoirs et ses vecteurs, principalement des tiques dures du genre *Ixodes*. Les espèces *I. ricinus* et *I. persulcatus* sont considérées comme les principales tiques vectrices en Europe et en Asie respectivement.

Ce virus est responsable de l'encéphalite à tiques (TBE) et est transmis à l'être humain essentiellement par piqûre de tiques mais aussi par la consommation de lait cru ou de produits à base de lait cru.

Plusieurs milliers de cas humains d'encéphalite à tiques sont enregistrés chaque année en Europe (3 411 cas en 2019 ; ECDC, mars 2021). La maladie y est endémique, principalement en Europe de l'est et une augmentation de son incidence est actuellement observée en Europe. L'aire de répartition du virus semble également s'étendre à de nouvelles zones géographiques, avec l'apparition, ces dernières années, de cas humains autochtones de TBE dans des régions jusqu'alors indemnes.

En France, la distribution du virus et la situation épidémiologique sont mal connues. Avec une vingtaine de cas diagnostiqués par an, la France est considérée comme un pays à faible incidence de la TBE. La majorité des cas sont recensés en Alsace, où on observe par ailleurs actuellement une tendance à l'augmentation de l'incidence. Des cas sont également rapportés régulièrement en Haute-Savoie et plus récemment dans la Loire et Haute-Loire. Cependant, l'aire de répartition du virus en France est vraisemblablement plus étendue que celle estimée à partir des cas humains, des études de séroprévalence ayant montré la présence d'anticorps anti-TBEV chez des professionnels forestiers ainsi que chez des sangliers et chevreuils dans d'autres régions de l'Est de la France.

En France, jusqu'à récemment, ces contaminations étaient uniquement liées à des piqûres de tiques. Cependant en avril-mai 2020, un premier foyer de TBE par Toxi-Infection Alimentaire Collective (TIAC ; 44 cas), par consommation de fromages de chèvre au lait cru, a été identifié dans le département de l'Ain, situé en dehors de la zone historiquement connue pour la circulation du virus.

Sachant que la tique vectrice *I. ricinus* est largement présente sur le territoire français, l'émergence et la circulation du TBEV constituent un enjeu de santé publique humaine et vétérinaire qui justifient la mise en œuvre de stratégies de prévention et de gestion.

■ Rôle et missions :

Dans ce contexte, l'Anses s'autosaisit pour réaliser une expertise interdisciplinaire relative à l'émergence de la TBE en France.

Le groupe de travail qui sera constitué pour traiter cette expertise, sera chargé des missions suivantes :

- Réaliser un état des connaissances sur le TBEV et un inventaire des données disponibles pour évaluer les risques liés à la TBE (les risques de transmission du TBEV à l'être humain par piqûre de tiques, les risques d'introduction du TBEV dans les élevages, les risques de transmission du TBEV par voie alimentaire) ;
- Réaliser une (ou des) carte(s) de risque sur la base des données disponibles, en intégrant l'ensemble des facteurs de risque identifiés ;
- Identifier des options de gestion et les évaluer selon différents critères (tels que l'efficacité, la faisabilité, l'applicabilité...), et appliquer ces scénarios dans la (les) carte(s) des risques ;
- Proposer de recommandations et des actions de recherche ciblant l'acquisition de données permettant d'affiner les évaluations du risque de TBE et d'aider le gestionnaire à affiner et prioriser les mesures de prévention et de gestion.

L'évaluation du risque à l'Anses est fondée sur l'expertise collective réalisée au sein de plusieurs panels d'experts, appelés comités d'experts spécialisés (CES), parmi lesquels le CES « Santé et bien-être des animaux » (CES SABA) qui est en charge de toutes les saisines liées à la santé et au bien-être des animaux. Pour des saisines complexes et requérant certaines compétences non disponibles dans le CES, un groupe de travail (GT) spécialisé peut être créé et faire l'objet d'un appel à candidatures, afin de constituer un groupe multidisciplinaire approprié à la thématique à traiter.

Ainsi, le GT « TBE » agira en tant que GT rattaché au CES SABA (CES pilote) et au CES « Evaluation des risques biologiques dans les aliments » (BIORISK) pour les aspects relatifs au risque alimentaire. Les travaux seront régulièrement présentés à ces deux comités ainsi qu'au GT vecteurs et au CES ASE (Analyse socio-économique) en tant que de besoin. A l'issue des travaux, le rapport du GT « TBE » sera soumis au CES SABA pour validation finale, avant constitution de l'avis de l'Anses.

■ Composition et fonctionnement :

Le GT fera appel à des experts, français ou étrangers, ayant notamment des compétences dans les domaines suivants :

- Virologie
- Écologie et biologie des tiques
- Evaluation des risques
- Modélisation
- Epidémiologie
- Médecine humaine et vétérinaire
- Pratiques et procédés en filière laitière (élevage, transformation),
- Socio-économie
- Sociologie

Les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences ».

Les membres du GT, dont un(e) président(e) désigné(e) parmi ses membres, seront nommés par décision du directeur général de l'Anses.

Les travaux du GT devraient débuter en juin 2022, pour une durée de dix-huit mois. Ce collectif d'experts se réunira en séances plénières environ toutes les quatre semaines (en présentiel ou en visioconférence). Il est notamment attendu de la part de chaque expert de contribuer aux travaux d'expertise collective ainsi qu'à la rédaction et la relecture du rapport associé. La langue de travail est le français.